



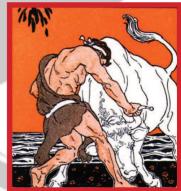
Loi Travail: «objectif» détruire les droits des salariés du privé puis ceux des fonctionnaires

Quand l'IFRAP prend ses cauchemars pour des réalités!

Si, nous, fonctionnaires, avions un doute sur le fait que la loi Travail participe d'une attaque généralisée contre les droits de l'ensemble des salariés (Public/Privé), l'IFRAP, « Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques » nous invite dans une dernière note à nous rappeler cette déclaration du désormais ex-ministre de l'économie et inspirateur de la loi Travail, Emmanuel Macron : « on va progressivement entrer dans une zone – on y est déjà d'ailleurs – où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable ». Ce « think tank », officine libérale qui se présente abusivement comme « Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques », en profite pour avancer ses propres propositions.

Pour **Solidaires Finances**, ses « *12 travaux pour 2017* » sont une nouvelle et véritable provocation à l'égard de la Fonction publique. Ils constituent une offre de service évidente pour tous les candidats qui entendent faire leur fond de commerce non équitable sur le dos des administrés et des missions du service public en les livrant à des appétits privés lucratifs.

Pour **Solidaires Finances**, si certaines recettes sont malheureusement presque trop connues, d'autres trahissent bien la volonté de casser le statut de la Fonction Publique : non remplacement des départs en retraite (45.000 annuels dans la Fonction Publique d'État, 2 sur 3 dans la Fonction publique territoriale, non remplacement total dans la Fonction publique hospitalière!) réservant les embauches aux



administrations régaliennes réduites aux seules Défense, Police/Gendarmerie, Justice/Pénitentiaire, « augment[ation du] temps de travail de 1607 à 1750 heures travaillées » « comme constaté dans le secteur privé », « le non-remplacement impliqu[ant] d'augmenter le nombre d'heures travaillées sans recourir aux heures supplémentaires », « lutte contre l'absentéisme » avec l'instauration de trois jours de carence pour les fonctionnaires. Sans oublier le gel du point d'indice avant de parler d'une « grille indiciaire indicative » et d'« une part de rémunération au mérite » « comprise entre 0 et 20 % du traitement brut », suppression du supplément familial de traitement, remise en cause de l'indemnité de résidence...



Les syndicats, l'ennemi!

L'IFRAP n'entend pas s'arrêter là et encourage manifestement les prétendants à la plus haute fonction de ce pays à franchir le Rubicon.

Solidaires Finances a bien compris que casse des missions de service public, casse de leurs moyens, vont de pair avec casse du statut de la Fonction Publique. L'IFRAP,

qui veut jeter le bébé avec l'eau du bain, choisit d'ailleurs ses ennemis et a beau jeu de dénoncer « la confusion, volontairement entretenue par les syndicats, entre Fonction publique et Service public ». Et, dans un jeu de miroir qui ne trompera personne, de tenter de reporter sur ceux qu'elle stigmatise ainsi la nature idéologique de ses attaques et de son propre point de vue de pseudo institut « scientifique » en proposant, dans une appréciation qui manque pour le moins à ce titre de neutralité, que « les grèves « politiques » contre les lois votées au Parlement ainsi que les grèves de « solidarité » soient illégales et p[uisse]nt être sanctionnées par une mesure de licenciement pour les agents sous contrats et de révocation pour les agents titulaires ».

Pour cette association, « la grève n'est légale que si [et seulement si] elle porte sur les conditions de travail de l'agent »... Si l'IFRAP prétend dénoncer une vision idéologique de la Fonction publique, elle doit surtout accepter de l'assumer au titre de son analyse purement idéologique! Et, dans cette offensive caractéristique d'un courant de pensée politique qui entend réduire l'État à ses fonctions régaliennes et restreindre en conséquence le statut de la Fonction publique, de confondre allégrement les « principes » de service public avec des « avantages » : « le secret professionnel, la discrétion professionnelle, l'obligation d'informer le public » ne seraient des « obligations qui en soi n'ont rien de bien différent de celles des salariés du secteur privé »... Quelles garanties suffisamment solides, autre que celle d'un(e) fonctionnaire attaché(e) à sa mission et au sens du service public (qu'il/ elle incarne avec un Code de la Fonction publique qui protège d'abord l'administré), aura alors Mme Anne Verdier-Molinié, directrice par trop médiatique de l'IFRAP, de ne pas retrouver sa déclaration de revenus dans la presse?

Haro sur le statut

Tout cette tentative hargneuse de discrédit sciemment engagée contre celles et ceux qui servent du mieux qu'ils et elles peuvent le service public dans des conditions rendues de plus en plus difficiles par les pouvoirs politiques, pour mieux revendiquer l'organisation d'un référendum sur la durée du prochain quinquennat « pour passer les nouveaux entrants sous contrat de droit privé et pour passer les agents en poste du statut au contrat ». Autrement dit : « les futurs agents non régaliens [tous ceux hors forces armées et de l'ordre] du service public seront quant à eux désormais recrutés sous des contrats de droit privé ». Avec, pour faire bonne mesure, la suppression de l'obligation de reclassement en cas de restructuration de son service pour l'agent « encore » sous statut et, « à envisager dans le cas où le contrat de droit privé ne s'appliquerait qu'aux nouveaux entrants », la suppression du détachement.

Et l'IFRAP, dans son obsession de destruction du statut, propose de « réduire [ce qu'il considère comme] le pouvoir devenu trop important des CAP », imaginant en dehors de toute réalité qu' « un manager n'a en effet aucun intérêt à contrarier les syndicats en évaluant négativement un agent, s'il sait que de toute façon, son évaluation sera cassée par une CAP »! Et pour bien casser le statut, la fondation entend, « afin de casser la cogestion par les mouvements nationaux », de « ne [plus] soumett[re] aux CAP les mutations géographiques qui ne doivent relever que des managers administratifs »!



Solidaires Finances appelle les agents à participer massivement aux actions et initiatives interprofessionnelles organisées le 15 septembre pour l'abrogation de la Loi travail et la définition de nouveaux droits pour toutes et tous.